

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 11 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 octobre 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	54
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, , Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Camille GÉRAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU,

Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Denise GIROU représente Bertrand CAGNIART, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT.

EXCUSÉS

Titulaires : Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions aux associations

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant les demandes de subvention des associations

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de ces subventions aux associations. Ces dotations ont été arrêtées en respectant les critères suivants :

- **Pour les clubs sportifs :**

- Attribution d'une subvention aux associations sportives disposant d'une école de formation à destination des jeunes : montant de base 250€,

- Majoration de la subvention si le club évolue à niveau élevé ou s'il réalise des actions d'envergure,
 - Majoration également pour les clubs ayant eu des résultats particulièrement notables sur la saison passée.
- **Subventionnement de l'ensemble des festivals Pleine Nature,**
 - **Subventionnement des associations réalisant des manifestations d'ampleur intercommunale ou ayant un rayonnement sur tout le territoire**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a l'unanimité :

- **ADOpte** l'attribution des subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Clubs sportifs	
Mondialito Condat (Club athlétique Condat)	750 €
Football Club Thenon	2 000 €
Football Club Terrasson	500 €
Rugby Terrasson (USC Terrasson)	1 000 €
Rugby Le Lardin (USV Le Lardin)	1 500 €
Lardin Basket Club	1 500 €
Judo Club Terrasson	250 €
Judo Club Thenon	250 €
Samouraï Karaté Terrasson	250 €
Tennis de Table Terrasson (ASTT Terrasson)	250 €
Tennis de Table du Périgord Noir (La Feuillade)	250 €
Ecole Foot Villac	250 €
Ecole Foot La Bachellerie	250 €
Ecole Foot La Feuillade (L'Olympique Larche La Feuillade)	250 €
Ecole Foot Hautefort	250 €
Ecole Foot Condat	250 €
BMX Terrasson	250 €
Journées Pleine Nature	
à Hautefort	300 €
à Thenon	300 €
à Condat	300 €
Condat Animations	
Occitanie	300 €
Bibliothèque occitane itinérante	200 €

Musée de la Médecine	1 000 €
Ewanews	1 500 €
InfoDroits	675 €
CD Mémoire	150 €
Confrérie du Miel	250 €
ACAPEC	200 €
Concours Peinture Tourtoirac	250 €
Jeunes Agriculteurs (Terre en fête)	1 500 €
FestiviTerre Beauregard	400 €
La main et l'outil (festival artisanat)	200 €
Restaurant du Cœur	250 €
FNACA	300 €
Théâtre Lycée	1 000 €
Amis de Villac	250 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/10/2016

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20161011-DE2016062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2016